

**L'espace, une dimension occultée par les institutions judiciaires
ou
la restriction de son appréhension à la seule organisation
de la carte judiciaire**



Etienne Cahu,
Géographe

Paul Cahu
Économiste

La négation de l'espace renforce la verticalité de la justice

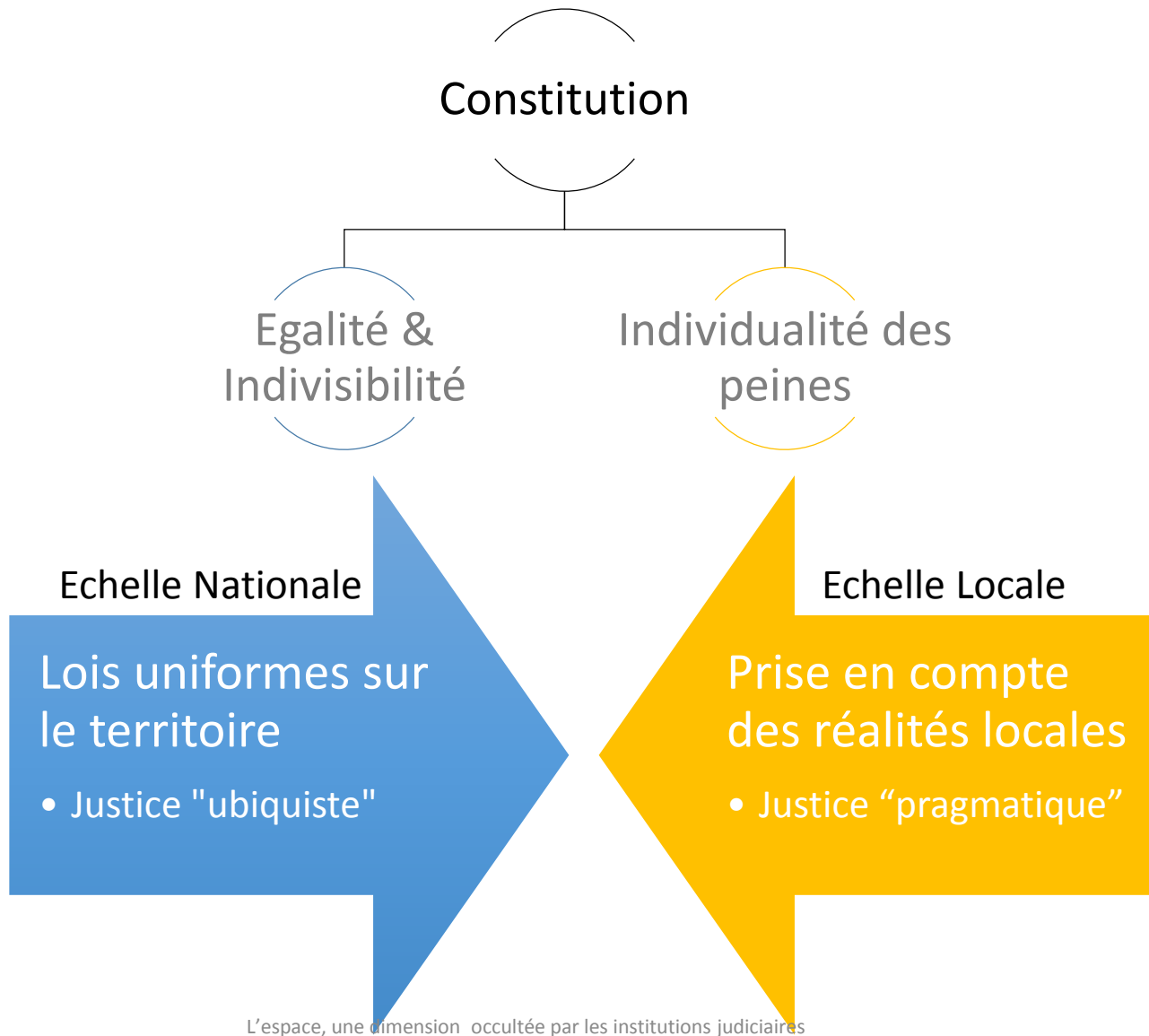
Une justice verticale ?



Une justice horizontale ?

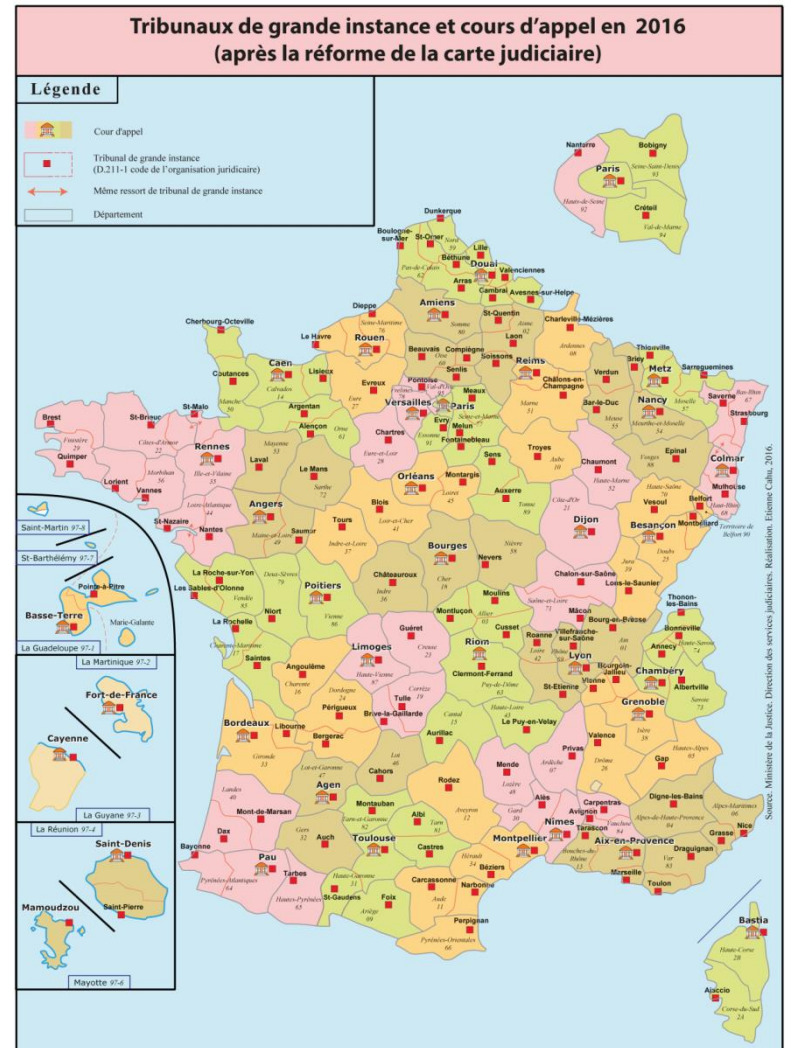


Le paradoxe scalaire



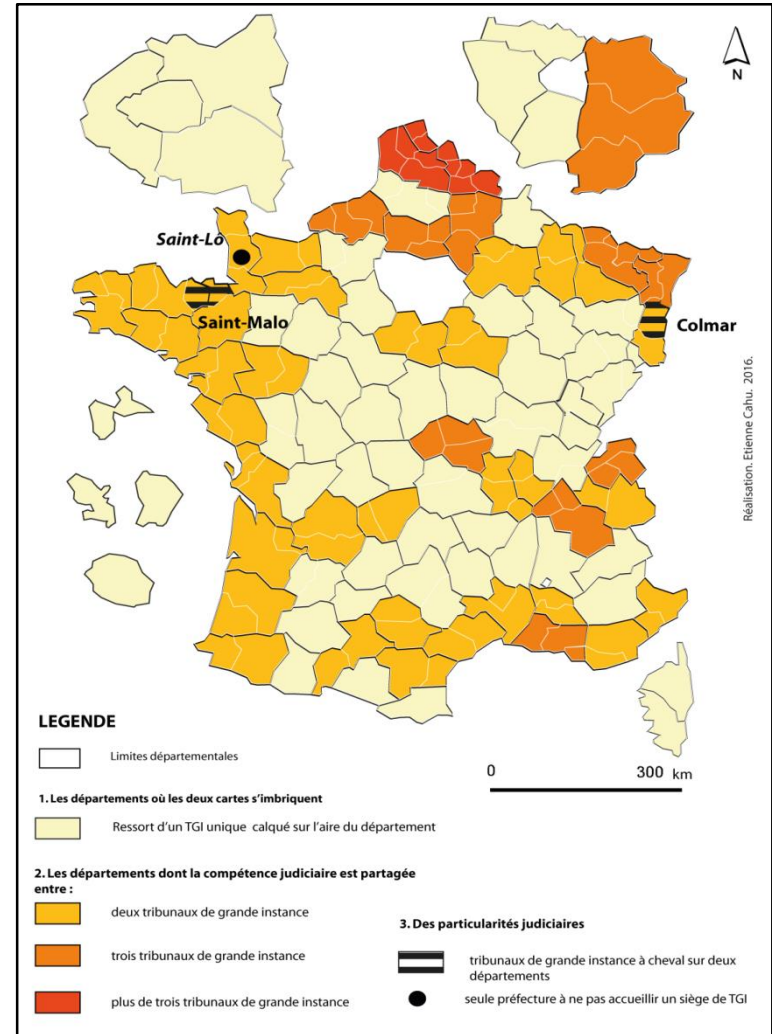
A retenir

- Les institutions judiciaires en France occultent la dimension géographique.
- La collecte et la diffusion des données judiciaires est un frein à l'analyse géographique de la politique pénale.
- La dimension spatiale est restreinte à la carte judiciaire...
- ...mais les distances ne sont pas la principale barrière à l'accès à la justice.



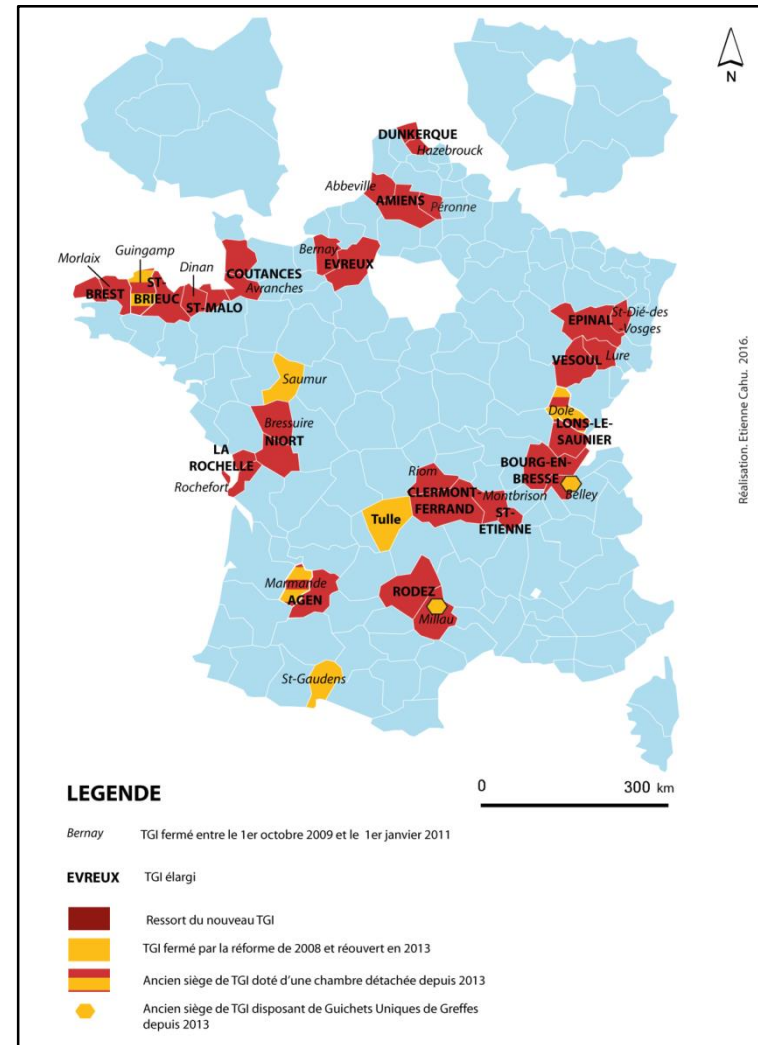
Cartes judiciaires et administratives diffèrent

- La logique territoriale de la justice est le produit de l'histoire
- Et de particularisme de politique locale

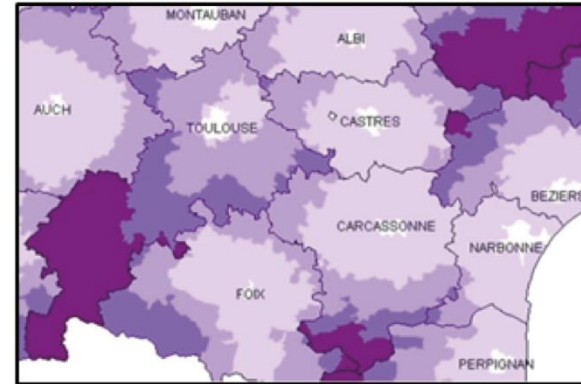
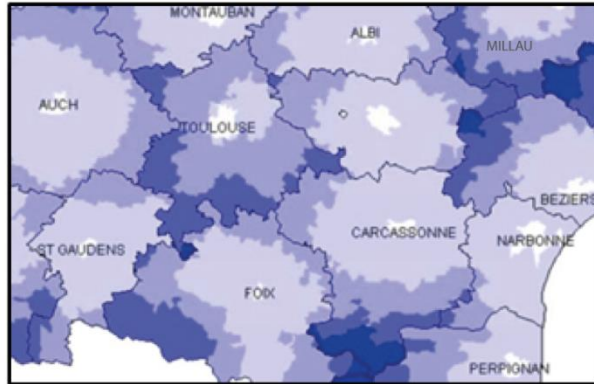


Les modifications de la carte judiciaire sont autant politiques que techniques

- La réforme de la carte judiciaire de 2008 et ses ajustements de 2013 prétendent prendre en compte les inégalités d'accès au système judiciaire.
- Un logiciel de mesure de distance – odomatrix – a été utilisé pour réduire la part des populations situées à plus de 80 km du TGI.



Certains ajustements de la carte n'ont pas réduit la désertification (exemple de Saint Gaudens)



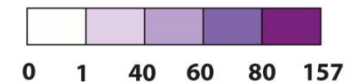
LEGENDE

Temps d'accès au siège du tribunal de grande instance compétent en minutes en heure de pointe.

En 2008, avant la réforme de la carte judiciaire.



En 2011, après la réforme de la carte judiciaire.



Source. Ministère de la justice – SG-SDSE. Distancier. Odomatrix – INRA – UMR 1051@IGN-GEOFLA©2001.

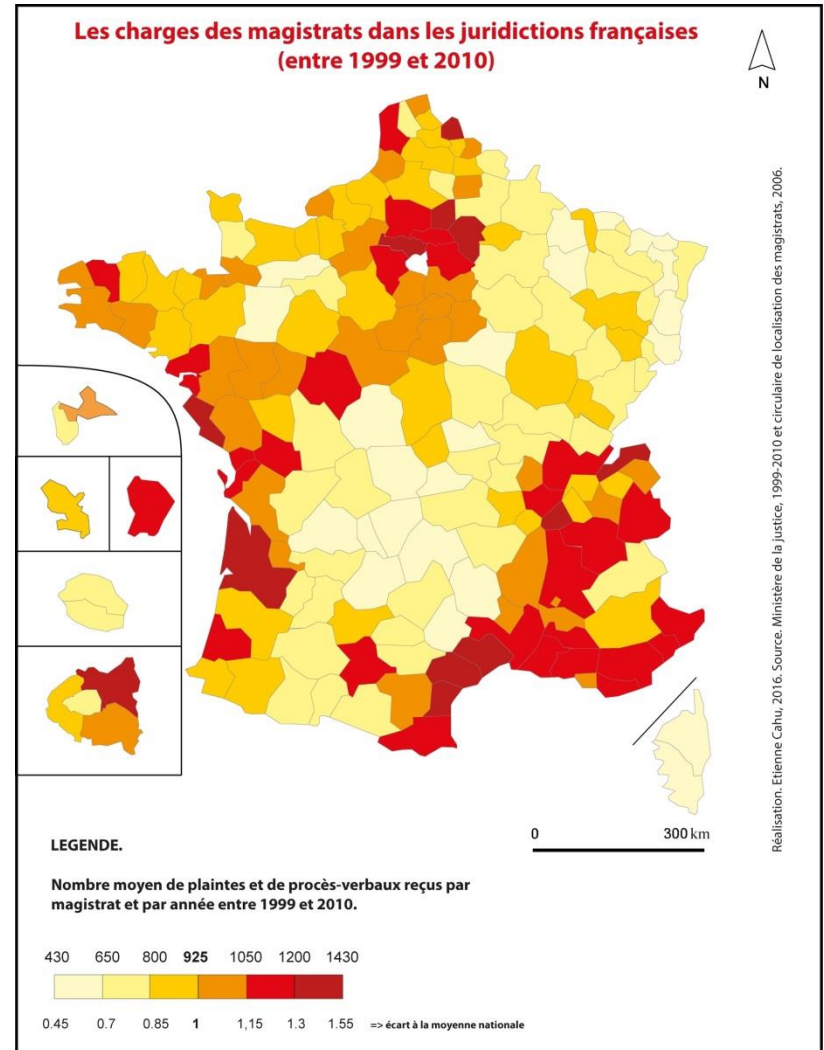
La distance n'a pas d'impact sur la présence au jugement

- On compile à l'échelle des juridictions les condamnations proclamées en l'absence du prévenu (CAS).
- On croise avec la part des justiciables qui se situent à plus de 50, 75 ou 100 km du TGI
- On teste également l'impact du temps de trajet.
- On vérifie la robustesse à la spécification choisie.
- Il n'y a pas de relation statistique entre la distance (ou le temps) au TGI et la présence des prévenus au jugement.

Variable explicative	Spécification	F ou Chi2 Wald	Probabilité associée	Lien statistique	R2 ajusté
Distance	1	4.15	0.246	Non	0.01
Distance	2	1.42	0.239	Non	0.01
Distance	3	1.96	0.118	Non	0.00
Temps	1	4.98	0.173	Non	0.01
Temps	2	1.67	0.175	Non	0.01
Temps	3	1.96	0.118	Non	0.00

$$CAS_t^i = \beta dist_t^i + e_t^i$$

La véritable distance au tribunal est sociale et non physique.



Merci